

**Saison 2017-2018**

### A remettre à l'association

#### - Certificat Médical ou Questionnaire de Santé

**OBLIGATOIRE** : fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie hors ou en compétition ou fournir le questionnaire de santé, à nous remettre impérativement **sous quinzaine** sinon votre enfant ne sera pas assuré(e) et ne pourra pas participer aux séances d'entraînement.

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié les dispositions du code du sport relatives au certificat médical. Deux décrets, respectivement du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 sont venus compléter cette loi.

Cette nouvelle réglementation prévoit l'obligation d'un renouvellement du certificat médical uniquement tous les **3 ans**.

Pour les années intermédiaires et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical.

Le licencié devra pour cela répondre à un questionnaire de santé qui lui permettra de ne pas présenter de certificat médical.

- La feuille d'inscription dument remplie et signée.

- 1 photo d'identité récente

### Assurance

Nous sommes assurés en responsabilité civile + indemnités contractuelles à la compagnie d'assurances MMA, SARL PARQUET ASSURANCES, Agents généraux MMA, 9 rue Picois, 37600 LOCHES (contrat collectif de la FSCF). **L'assurance individuelle souscrite est incluse dans le coût de la cotisation. Ci-dessous le tableau des garanties en fonction des options souscrites par l'association.**

INDEMNITES CONTRACTUELLES PAR SUITE D'ACCIDENT CORPOREL	SUIVANT OPTION CHOISIE		
	MINI	MAXI	FRANCHISES
1) DECES	13 000 €	39 000 €	NEANT
2) INVALIDITE PERMANENTE	25 000 €	77 000 €	Seuil 5%
3) INCAPACITE TEMPORAIRE	NEANT	23 €	4 jours
4) FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 500 €	2500 €	NEANT
5) FRAIS D'OPTIQUE (PAR BRIS)	250 €	500 €	NEANT
6) FRAIS DE 1 <sup>ère</sup> PROTHESE DENTAIRE (PAR DENT)	250 €	500 €	NEANT
7) REMBOURSEMENT DE SOINS	200 % des remboursements des Régimes Sociaux selon réglementation		
8) FRAIS HOSPITALIER			
9) LOCATION DE PROTHESES OU D'APPAREILLAGES	160 €	160 €	NEANT

### Tarifs

		1 enfant	2 enfants et plus
	<b>Adhésion</b>	30 €	30 € chacun
<b>Gymnastique</b>	<b>Cotisation</b>	132 €	214 €
	<b>Somme totale à payer</b>	<b>162 €</b>	<b>274 € + 30 € par enfant à partir du 3<sup>ème</sup> enfant</b>
<b>Eveil/Baby-Gym</b>	<b>Cotisation</b>	92 €	144 €
	<b>Somme totale à payer</b>	<b>122 €</b>	<b>204 € + 30 € par enfant à partir du 3<sup>ème</sup> enfant</b>
<b>1 Gymnaste + 1 Eveil</b>		<b>Cotisation : 184 € + 2 adhésions à 30 € → Total à payer : 244 €</b>	
<b>Autres Activités</b>	Musculature Forfait 50€		

Tout argent versé sera non remboursable

Cette somme est payable de préférence par chèque libellé à l'ordre : CSM LIMOGES

Le règlement total devra être effectué le 26 février 2018 au plus tard

### Coupons de réduction

Les chèques vacances de l'ANCV, les SHAKE@DO.87 du conseil départemental de la Haute-Vienne et les tickets loisirs de la CAF sont acceptés pour le règlement

### Parents - Amis

Votre enfant est licencié(e) aux Cadets et Cadettes de Saint-Michel. Vous pouvez être membre de l'association pour 30 € par personne, prix de l'adhésion. Renseignez-vous auprès des monitrices et des moniteurs.